

Sur mandat de la Confédération FO, la fédération FO de l'Énergie a été auditionnée par la Mission d'information parlementaire consacrée aux modes de gestion et d'exploitation des installations hydroélectriques.

En préalable, FO Énergie a rappelé être force de proposition à travers le projet de création d'un EPIC «Pôle Public de l'Énergie Décarbonée» visant à placer l'Énergie au cœur de la compétitivité de la France, de sa réindustrialisation, porteuse de lien républicain à travers la péréquation tarifaire (TRV/CSPE) et surtout en capacité d'accélérer et planifier la Transition énergétique face aux changements climatiques, dont chacun sait qu'elle passe par une électrification des usages en substitution aux énergies carbonées.

FO Énergie a rappelé les conditions à remplir pour tout projet concernant EDF et *a fortiori* l'Hydraulique : pas de mise en concurrence, pas de désintégration (filialisation), et la nécessité d'une vision globale «Énergies»

De ce point de vue, il ne peut y avoir de mise en quasi-régie, projet des Directions et des Pouvoirs publics d'un avenir proche qui accompagnait «Hercule», combattu par les agents, FO Énergie et plus largement l'ensemble des OS.

Concernant la proposition du passage du régime de concession au régime d'autorisation, **FO Énergie a rappelé qu'il pose la question de la privatisation de l'eau si les autorisations sont données à des entreprises privées, mais aussi que cette autorisation doit être globale, et non par vallée faisant courir le risque d'éclatement de l'hydraulique.**

Pour FO Énergie la solution d'une renégociation de la Directive de mise en concurrence de 2014 reste la meilleure voie. Même si au regard de l'obstination de la Commission européenne de vouloir faire un grand business ce n'est pas gagné.

Contact Presse : Alain ANDRÉ • Secrétaire Général FO Énergie

Tél : 01 44 16 86 20

email : secretariat.general@fnem-fo.org